

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

**Le 8 juillet deux mil vingt-et-un, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Guy CAZALET, Maire de GABASTON.**

**Etaient présents**: MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Mmes Pascale BESTI, Fanny MARTHOU-DELALANDRE.

**Excusés**: Mme Sandrine DUMARTIN (ayant donné procuration à Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE), Mme Elisabeth POUTS, MM. Patrick CHAUVIN, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES

**Absente**: Mme RELEA Stéphanie.

**Secrétaire de séance**: M. Yannick CLAVERIE.

Le nombre de personnes connectées et entendues permettant d'obtenir le quorum, la séance est ouverte à 18h38.

Les comptes rendus des séances du conseil municipal des 24 mai et 31 mai 2021 sont approuvés à l'unanimité des membres connectés et représentés.

**1 – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – plan de relance continuité pédagogique - Demande de subvention.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le plan de relance – continuité pédagogique de l'Etat et précise que l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a fait l'objet de la candidature de la commune.

Le projet déposé faisait l'objet d'un tableau numérique pour un montant de 3.690,00 € T.T.C. et de logiciels adaptés en accord avec les enseignants pour un montant de 769,00 € T.T.C. Une subvention d'un montant de 2.450,00 € a été demandée.

Le projet de la commune a été retenu et il faut à ce stade conventionner avec le rectorat de l'académie de Bordeaux pour pouvoir percevoir la subvention de l'Etat.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux cités ci-dessus et à prendre en charge les frais non couverts par les subventions sollicitées pour ces opérations,

**SOLLICITE** une aide financière de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches à cet effet et notamment à signer la convention avec le rectorat de l'académie de Bordeaux.

## **2 - Créances éteintes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir épuisé les moyens dont il dispose pour recouvrer les créances de la commune auprès de divers débiteurs de la commune, le trésorier demande l'inscription en créance éteinte (créance définitivement annulée) de produits se rapportant à différents exercices comptables et pour lesquels les recherches entreprises auprès des débiteurs se sont déclarées infructueuses par la direction générale des finances publiques.

A cet effet, le trésorier principal a adressé à la commune l'état de ces produits dont la synthèse est présentée ci-après :

Total des créances éteintes : 987,63 € (neuf cent quatre-vingt sept euros et soixante-trois centimes)

Objet : 2017 – factures cantine & garderie 987,63 €.

Ces opérations feront l'objet d'un mandat au budget principal de la commune imputé sur la nature 6542 : créances éteintes – chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le présent rapport relatif aux créances éteintes du budget principal de la commune

### **Informations diverses :**

- M. Yannick CLAVERIE informe qu'une interrogation des parents sera réalisée pour l'aide aux devoirs avant la rentrée scolaire.
- La réunion de la commission d'appel d'offres aura lieu le samedi 10/07/2021 pour choisir le prestataire du marché des repas de la cantine.
- La commission voirie va se réunir rapidement pour prendre des décisions sur les devis reçus afin de demander la subvention au Département.

La Gabastonnaise a permis de réunir sur la journée 164 participants (adultes et enfants). Des remerciements sont adressés aux personnes bénévoles et associations qui ont œuvré pour l'organisation et le déroulement de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h06.